

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°49 du 15 novembre 2013**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°16**

**CIRCULAIRE N° 4274/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR**  
relative aux conditions d'accès au stage de « préparation aux emplois de chef de dépôt » en 2014.

*Du 31 octobre 2013*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration » ; bureau « personnels », section « personnel militaire ».*

**CIRCULAIRE N° 4274/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR relative aux conditions d'accès au stage de « préparation aux emplois de chef de dépôt » en 2014.**

*Du 31 octobre 2013*

NOR D E F E 1 3 5 1 8 3 4 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 10220/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 18 janvier 2013 (BOC N° 8 du 15 février 2013, texte 62).

*Référence de publication :* BOC N°49 du 15 novembre 2013, texte 16.

---

Dans le cadre de la procédure d'intégration des sous-officiers de la spécialité « soutien pétrolier » au sein du corps des sous-officiers du service des essences des armées (SEA), il est notamment demandé aux candidats possédant un brevet supérieur de technicien de l'armée de terre spécialité « logistique essences » d'avoir effectué le stage de « préparation aux emplois de chef de dépôt ».

La présente circulaire précise les conditions requises pour être admis à suivre le stage de « préparation aux emplois de chef de dépôt » en 2014.

## 1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Les candidats devront réunir les conditions suivantes au 31 décembre 2013 :

- être sous-officier de la spécialité « soutien pétrolier » ;
- être adjudant, ou être inscrit au tableau d'avancement (TA) 2014 pour le grade d'adjudant ;
- être titulaire du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre (BSTAT) « logistique essences » (LE) ;
- ne pas être désigné pour une opération extérieure (OPEX) pendant la durée du stage ;
- détenir l'aptitude médicale générale au service et aux opérations extérieures.

## 2. CONSTITUTION DES DOSSIERS ET TRANSMISSION.

Le volontariat du candidat est exprimé au travers du formulaire unique de demande (FUD) présent dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) « CONCERTO », infotype 9524 sous-type « DQUA ». Il devra être verrouillé pour le 6 janvier 2014, terme de rigueur.

Aucun dossier papier de candidature ne sera transmis à la direction centrale du service des essences des armées (DCSEA). En contrepartie, l'organisme d'administration (OA) s'assurera que le dossier CONCERTO de l'administré est correctement renseigné, notamment les diplômes militaires concernés et le certificat

médico-d'aptitude datant de moins d'un an à l'entrée en stage de formation.

Le commandant de la formation administrative (CFA) est garant de la satisfaction des conditions de candidature de ses candidats. La mention valant attestation « Le commandant de formation administrative atteste que ce candidat au stage de préparation aux emplois en dépôts remplit les conditions de candidatures en 2014 » sera saisie ainsi que son avis motivé dans la partie réservée au commandant de formation administrative.

Le formulaire papier du FUD signé de l'intéressé et du CFA est conservé par l'organisme d'administration et inséré dans le dossier de l'administré.

### 3. ÉTUDE DES DOSSIERS.

La DCSEA arrête et diffuse la liste des candidats autorisés à suivre le stage de formation aux emplois de chef de dépôt par message qui vaudra mise en formation.

### 4. ORGANISATION DU STAGE.

Le stage conduisant à l'obtention de l'attestation aux emplois de chef de dépôt se déroulera du 3 février au 25 avril 2014 à la base pétrolière interarmées (BPIA) de Chalon-sur-Saône.

Les candidats devront rejoindre la BPIA le 3 février 2014 pour 13 h 15.

### 5. DISPOSITIONS DIVERSES.

La circulaire n° 10220/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 18 janvier 2013 relative aux conditions d'accès au stage de « préparation aux emplois en dépôt » en 2013 est abrogée.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 2<sup>e</sup> classe,  
directeur central du service des essences des armées par suppléance,*

Hervé GORGET.

ANNEXE.  
**CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR PRÉTENDRE À L'INTÉGRATION DANS LE CORPS DES  
 SOUS-OFFICIERS DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.**

SOUS-OFFICIERS TITULAIRES DU.	FORMATION DE SPÉCIALITÉ DE 2 <sup>e</sup> NIVEAU DE SPÉCIALITÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».	STAGE « PRÉPARATION AUX EMPLOIS DE CHEF DE DÉPÔT ».
BSTAT « maintenance des matériels terrestres » (MMT).	-	-
BSTAT LE.	-	TA 2013 et suivants.
BSTAT autre que le BSTAT LE ou BSTAT MMT obtenu avant 2012 et du stage « préparation aux emplois en dépôt » ou « préparation aux emplois de chef de dépôt ».	-	-
BSTAT autre que le BSTAT LE ou BSTAT MMT obtenu avant 2012 et non titulaire du stage « préparation aux emplois en dépôt » ou « préparation aux emplois de chef de dépôt ».	TA 2013 et suivants. Suivent uniquement la formation FS2 LE dispensé à la BPIA (dispense évaluation n° 4 et dispense évaluation n° 5 mais obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20).	-
BSTAT autre que BSTAT LE ou BSTAT MMT obtenu à partir de 2012.	TA 2013 et suivants. Candidature normale pour l'obtention du BSTAT LE.	TA 2013 et suivants.